



**ARRETE MUNICIPAL DE PROROGATION D'UN
ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET
D'UN ARRETE DE PERMISSION DE VOIRIE SUR
LA ROUTE DES FONTAINES**

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE
N° 2024-133

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la permission de voirie n° 2024-122 et l'arrêté de circulation temporaire n° 2024-121 du 30 octobre 2024 délivrés à l'entreprise « SARL 1B2L TP Réseaux 22 Rue Pierre Brasseur – 73000 CHAMBERY » pour le compte d'Orange (30 Bis Rue Ampère – 38000 Grenoble) afin de réglementer la circulation sur la Route des Fontaines pour lui permettre de réaliser des travaux de réparation de conduites télécom dans la période comprise entre le 12 novembre 2024 et le 22 novembre 2024 inclus ;

Considérant qu'il convient de proroger ces arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté proroge les arrêtés n° 2024-121 et 2024-122 jusqu'au 29 novembre 2024 inclus.

Article 2 : Le reste des arrêtés n° 2024-121 et 2024-122 du 30 octobre 2024 demeurent sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**.

Article 4 : L'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange est tenue de prendre attache auprès du responsable des services techniques de la commune avant le démarrage du chantier.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société **Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 21 novembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 25/11/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 25/11/2024


Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~DEMI~~-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr